

# CYCLOTOURISME SAISON 2016

## DOSSIER D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION



## NOTE AUX ORGANISATEURS DE BREVETS ET DEMI-JOURNEES CYCLOTOURISTIQUES

### I – AVANT L'EPREUVE

1) Faire une déclaration à la Préfecture pour toutes manifestations non compétitives (absence de classement, de vitesse moyenne,...), prévoyant la circulation groupée de plus de 50 cycles.

Le dossier complet (**téléchargeable sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : <http://www.haute-vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives-terrestres-non-motorisees>**)

Il doit être déposé, auprès du préfet ou des préfets des départements traversés, au minimum quatre semaines avant la date de la manifestation, selon la composition suivante :

- imprimé cerfa 13447\*02, accompagné du règlement intérieur, parcours et attestation d'assurance,
- fiche de renseignement NATURA 2000.

Les dossiers peuvent être déposés par :

- cd-rom,
- courrier électronique.

Pour tout renseignement, contactez le :

Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles - tél : 05.55.44.17.77 et 17.78 et par Email : [pref-manifestations-sportives@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@haute-vienne.gouv.fr)

**ATTENTION : Tout dossier incomplet, inexploitable et hors délai fera l'objet d'un refus.**

2) Prévoir les cartes de route.

3) Prévoir les capitaines de route.

4) Inscrire avant l'épreuve les noms des participants et remplir les cartes de route (noms, prénoms, etc.).

5) Pour les associations assurées à l'APAC, **souscrire un contrat A.C.T.** (Activités Cyclistes Temporaires). Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'organisation de toutes manifestations cyclistes ainsi que la participation à ce type d'épreuve est exclue des garanties de la Multirisque Adhérents Association. Par conséquent, l'association UFOLEP doit souscrire auprès de l'APAC un contrat A.C.T. Ce contrat A.C.T. doit donc être souscrit pour vos manifestations cyclistes que les participants soit licenciés UFOLEP ou non. La souscription de ce contrat doit être faite au moins un mois avant la date de dépôt du dossier Préfecture car c'est la souscription de ce contrat qui octroie l'attestation d'assurance. Pour les associations qui ne sont pas assurées à l'APAC, vérifier que votre contrat d'assurance couvre les participants lors de vos organisations, et **transmettre à l'UFOLEP 87 une attestation.**

**Contact :**

**FOL – Service assurances - 22, rue du Lieutenant Meynieux – 87000 LIMOGES**  
**☎ 05.55.03.36.00 (Lydie BERNY) - [affiliation@lde87.fr](mailto:affiliation@lde87.fr)**

## **II – PENDANT L'EPREUVE**

- 1) Faire respecter l'allure et le code de la route.
- 2) A chaque contrôle, faire apposer un tampon indiquant la localité traversée.

## **III – APRES L'EPREUVE**

- Renvoyer à l'UFOLEP (22, rue du Lieutenant Meynieux 87000 LIMOGES) :
  - a- La liste des participants (feuille jointe).
  - b- L'état récapitulatif (feuille jointe).
  - c- Joindre le chèque représentant le montant de la somme due à l'UFOLEP.

### **Pour tous renseignements complémentaires :**

Dominique GARCIA

22, rue du Lieutenant Meynieux - 87000 LIMOGES

Tél. : 05.55.03.36.10 – Fax. : 05.55.79.08.42 – Email : [ufolep@lde87.fr](mailto:ufolep@lde87.fr)

## **A TOUS LES ORGANISATEURS DE RANDO ET BRS CYCLOTOURISME UFOLEP 2016**

Jean-Claude ROCHELIN a saisi toutes les épreuves 2016 sur le calendrier des organisations Ufolep consultable sur le site National des activités cyclistes : [www.ufolep-cyclisme.org](http://www.ufolep-cyclisme.org)

Rubrique : CALENDRIER NATIONAL

Puis à gauche : JE CONSULTE JE M'ENGAGE

Il se tient à votre disposition pour rajouter ou modifier des informations concernant vos manifestations.

**A VOTRE DEMANDE**, il activera les inscriptions en ligne pour votre épreuve.

N'hésitez pas à vous simplifier la tâche et celle des coureurs.

POUR INFO : LES INSCRIPTIONS EN LIGNE SONT TRES APPRECIEES DES ORGANISATEURS DE COURSES VTT ET DES COUREURS

***90 % DES PARTICIPANTS SE SONT INSCRITS EN LIGNE SUR LES  
DERNIERES COURSES VTT !!!!!***

***POURQUOI PAS UNE MEME REUSSITE EN CYCLOTOURISME.....?***

Jean Claude Rochelin-06 09 34 54 71 -[jc.rochelin@orange.fr](mailto:jc.rochelin@orange.fr)

## REGLEMENT CYCLOTOURISME 2015-2016 U.F.O.L.E.P. DE LA HAUTE-VIENNE

Les clubs U.F.O.L.E.P. de la Haute-Vienne proposent des randonnées "cyclo" ouvertes à tous. Ces épreuves ne sont pas des compétitions mais des randonnées à **allure Audax** (22,5 km/h) ou à **allure régulée** à ... (vitesse indiquée par le club organisateur) ou à **allure libre**. Chacun choisit son allure suivant ses aptitudes et ses envies. Aucun classement n'est publié sauf pour certaines épreuves chronométrées type B.R.S. et autres annoncées au préalable par les organisateurs.

### DEVOIRS DES ORGANISATEURS

- Assurer une bonne organisation, conforme aux orientations et à l'esprit de l'U.F.O.L.E.P.
- Permettre au plus grand nombre possible de personnes d'avoir une activité sportive grâce aux organisations des clubs de l'U.F.O.L.E.P.
- Ne pas avoir comme souci premier de "gagner" de l'argent.
- Utilisation du formulaire adéquat pour inscrire une randonnée au calendrier et remise de ce document par un représentant du club lors de la réunion annuelle de mise en place.
- Concernant la réalisation du calendrier, la priorité sera donnée aux dates fixées la saison précédente et aux clubs présents (une seule manifestation par jour, veiller à l'harmonisation des dates).
- Respecter impérativement les montants des engagements suivants (licenciés à l'UFOLEP) :

1 ou 2 ravitaillements 4,00 €	⌋	Brevet à allure Audax ½ journée cyclo à allure régulée à ..... ½ journée cyclo à allure libre	⌋	Aucun ravitaillement 3,00 €
----------------------------------	---	---	---	--------------------------------

**NOTA** : - Ajout de 2,00 € pour les non licenciés UFOLEP.  
- Gratuit jusqu'à 14 ans (distance 50 km régulée à 22km/h).

- **Respecter impérativement toutes les données indiquées sur la feuille de présentation notamment horaires, vitesse....**
- Le jour de l'épreuve, inscrire les participants sur présentation de la licence UFOLEP.
- **EN CAS DE NON-PRESENTATION, APPLIQUER LE TARIF DES NON-LICENCIES.**
- Mettre en place un système de sécurité suffisant :
  - Un véhicule ouvreur et un véhicule-balai reconnaissables par gyrophare ou panneau ou... régulation assurée par des cyclos du club organisateur.

#### • **Obligation de respecter le code de la route.**

- Un véhicule (qui peut être un des véhicules cités plus haut) de dépannage, d'assistance avec trousse de secours et téléphone portable.
- Pour toutes les épreuves inscrites au calendrier UFOLEP 87, la sécurité doit être complétée par des capitaines de route (2 à 3 par groupe de 20 cyclos) identifiables.
- Pour les Allure Libre : fléchage obligatoire (peinture jaune ou flèches UFOLEP) + plan du circuit donné à chaque participant.

**NOTA** : Les Associations qui désirent organiser un Brevet Audax lors de la prochaine saison devront communiquer les dates à l'U.F.O.L.E.P. dans le courant du mois de Juin.

- **Etablir une déclaration d'organisation à la Préfecture.**
- **Pour l'ensemble des participants souscrire une assurance journalière ACT auprès de l'APAC.**

**- Dans les dix jours qui suivent chaque organisation, transmettre au délégué départemental U.F.O.L.E.P., M. Dominique GARCIA, la liste des participants U.F.O.L.E.P. (pour le classement du challenge) accompagnée du montant des engagements à reverser, soit 0,50 € par participant payant (utiliser pour cela les imprimés prévus).**

## ROLE DE LA COMMISSION

- Aucune épreuve non prévue au calendrier ne pourra être organisée sous l'égide de l'U.F.O.L.E.P. sans l'accord du bureau de la commission cyclo.
- Si après vérification, il s'avère qu'un club n'a pas communiqué ses résultats et reversé la somme due à l'UFOLEP (**date limite : 8 jours avant l'A.G. des activités cyclistes**), il sera exclu du challenge départemental cyclotourisme. De plus, il ne sera pas autorisé à organiser une épreuve l'année suivante.
- **Le bureau peut décider de retirer du calendrier telle ou telle épreuve qui ne respecterait pas les consignes : "Devoirs des organisateurs".**

## DEVOIRS DES PARTICIPANTS

- Régler le montant de son engagement avant le départ.
- Pour les licenciés, présenter sa licence de l'année en cours à chaque engagement (**vérifier le code 26013**).
- **Respecter les consignes des organisateurs et en particulier celles de sécurité.**
- **Respecter la réglementation en vigueur du code de la route.**
- **Le port du casque est OBLIGATOIRE.**
- Respecter la convivialité que chaque organisateur s'efforce de donner à sa randonnée.
- Respecter les capitaines de route.
- Rester courtois envers les automobilistes.

## CHALLENGE ANNUEL INDIVIDUEL ET CLUB

**Il vise à récompenser l'assiduité des participants (chaque participant marque un point par rando).**

**Ne seront récompensés que les 10 premiers ayant fait au moins la moitié des randonnées proposées.**

En cas d'égalité, la commission se réserve le droit d'aller au-delà de ce seuil.

Les clubs UFOLEP de la Haute-Vienne seront classés en deux catégories :

- les clubs A : 50 adhérents ou plus.
- les clubs B : moins de 50 adhérents.

Ce Challenge récompensera les Clubs pour leur participation aux **EPREUVES DEPARTEMENTALES** inscrites au calendrier cyclotourisme U.F.O.L.E.P. de la Haute-Vienne.

- 3 clubs A et 9 clubs B (ces nombres seront déterminés chaque année par la commission).
- Mode de calcul utilisé : A chaque sortie cyclo inscrite au calendrier départemental, les 20 premiers clubs ayant le plus grand nombre de km marqueront respectivement 30 points, 26, 23, 20, 18, 16, 14, 13, 12, 11... et 1 point. Le classement sera établi à l'issue de la dernière sortie.

D'autre part, la commission U.F.O.L.E.P récompensera **un club particulièrement méritant** pour son organisation (désigné par la commission).

La remise des récompenses aura lieu le dernier vendredi de novembre dans un club U.F.O.L.E.P de la Haute-Vienne.

NOTA : Toute remarque, toute modification éventuelle, toute suggestion peut-être apportée à ce règlement par la commission cyclo U.F.O.L.E.P de la Haute-Vienne sur proposition écrite d'un club ou d'un adhérent.

**Le représentant d'un club ou d'une association venant recevoir une récompense pour lui-même ou pour son club devra le faire revêtu d'une tenue (maillot, coupe vent, survêtement) aux couleurs de son association.**

**BONNES RANDONNEES CYCLO A TOUS**

## PARTICIPATION AUX FRAIS

- Respecter impérativement les montants des engagements suivants (licenciés à l'UFOLEP)

1 ou 2 ravitailllements 4,00 €	← ← ←	Brevet à allure Audax ½ journée cyclo à allure régulée à ..... ½ journée cyclo à allure libre	→ → →	Aucun ravitaillement 3,00 €
--------------------------------------	-------------	---	-------------	-----------------------------------

**NOTA** : - Possibilité d'ajouter 1 € si récompenses et/ou casse-croûte à l'arrivée  
- Possibilité d'ajouter 2 € pour les non licenciés à l'UFOLEP

## PARTICIPATION FINANCIERE

### 1<sup>er</sup> cas :

Une participation financière est réclamée à chaque participant à une activité cyclotouristique. L'association organisatrice doit reverser 0,50 € par participant à l'UFOLEP. Si l'activité dure 2 jours, cette somme est portée à 1 € et ainsi de suite... (0,50 € par journée).

### 2<sup>ème</sup> cas :

L'activité proposée est gratuite : aucune somme ne sera versée à l'UFOLEP.

A découper et à compléter

----- ✂ -----

## CYCLOTOURISME UFOLEP SAISON 2016

### REVERSEMENT SOUS 15 JOURS

\* Association organisatrice : .....

\* Date de l'épreuve : .....

\* Nature de l'épreuve : .....

**- SOMME DUE**

\* Nombre de participants ½ journée : ..... X 0,50 € = ..... €

\* Libeller le chèque à l'ordre de l'UFOLEP et le joindre à la liste des participants et à l'état récapitulatif.

Réglé le ..... / ..... / 2016                      Chèque n° .....                      Banque :

A envoyer impérativement avec la liste des participants et l'état récapitulatif **dans les dix jours** qui suivent votre manifestation.

Passé ce délai le montant du reversement sera porté à **1€ /participant**.

A Comité Départemental UFOLEP  
22, rue du Lieutenant Menieux

87000 LIMOGES

**COMMISSION CYCLOTOURISME 2016**

***Responsable***

**Roland LAFON** – Port 06 73 08 21 66 – Fixe 05 55 35 19 04  
Email : roland.lafon@wanadoo.fr

***Secrétaire***

**Jean-Luc PREVOT** - 7 allée du Puits – Le Puy de Mallet - 87200 SAINT-BRICE  
A.S. Saint-Junien – email : jlprevot@soleco-saica.fr

***Secrétaire Adjoint***

**Roland LAFON** – Port 06 73 08 21 66 – Fixe 05 55 35 19 04  
Email : roland.lafon@wanadoo.fr

***Suivi des versements***

**Dominique GARCIA** - 22, rue Lieutenant Meynieux – 87000 Limoges  
Tél. : 05-55-03-36-10 – email : ufolep@laligue87.org

***Responsable calendrier et dossier organisation***

**Roland LAFON** – Port 06 73 08 21 66 – Fixe 05 55 35 19 04  
Email : roland.lafon@wanadoo.fr

***Responsable récompenses départementales***

**Roland LAFON** – Port 06 73 08 21 66 – Fixe 05 55 35 19 04  
Email : roland.lafon@wanadoo.fr

***Responsable « Grandes Epreuves »***

**Jean-Luc PREVOT** - 7 allée du Puits – Le Puy de Mallet - 87200 SAINT-BRICE  
A.S. Saint-Junien – email : jlprevot@soleco-saica.fr

## EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE MANIFESTATION, VOUS ÊTES PRIÉ

- 1- de bien vouloir contacter dans les meilleurs délais le Comité Départemental UFOLEP qui vous proposera d'envoyer l'information aux différents clubs affiliés (ou vous transmettra le cas échéant les étiquettes des clubs si aucun envoi UFOLEP n'est prévu à cette date) afin que les pratiquants licenciés soient avertis.
- 2- de prendre contact avec les médias afin qu'ils puissent assurer une large diffusion de cette manifestation (articles de presse, annonces, radio, etc...) en direction des non licenciés notamment.



## LE PORT DU CASQUE EST IMPOSÉ POUR TOUTES LES ACTIVITÉS CYCLISTES

(Entraînement, sortie, reconnaissance, échauffement,  
compétitions, etc.).

(Réglementation de l'APAC et de l'UFOLEP)

Pour obtenir des renseignements sur les Activités Cyclistes au sein de l'UFOLEP :  
Calendriers, résultats, composition des commissions techniques, vous pouvez  
consulter les sites Internet de :

l'UFOLEP 87 : <http://www.cd.ufolep.org/hauteviennne/>

l'UFOLEP Nationale : <http://www.ufolep-cyclisme.org/>

**Nous encourageons d'ailleurs vivement tous les coureurs à utiliser le site de  
l'UFOLEP Nationale pour se préinscrire sur les courses et aussi pour consulter  
les résultats.**